

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE AU PREMIER TRIMESTRE 2001 : PLUS DE SORTIES, UN PEU MOINS D'ENTRÉES

Au premier trimestre 2001, la mobilité des salariés reste très élevée mais se caractérise par davantage de sorties et un peu moins d'entrées. Signe annonciateur du retournement conjoncturel, la part des contrats à durée indéterminée dans les embauches diminue légèrement, surtout dans les petits établissements. Toutes les catégories socioprofessionnelles évoluent dans ce sens à l'exception des ouvriers qualifiés dans les grands établissements.

Au premier trimestre 2001, les mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel continuent à prendre de l'ampleur en lien avec la croissance économique (encadré 1). Début 2001, le taux de rotation (1) atteint une valeur maximale de 10,7 % depuis 1996 (tableau 1). Dans un contexte économique toujours favorable, les établissements continuent de créer des emplois, offrant ainsi aux salariés davantage d'opportunités de changement de poste.

L'intensification des mouvements de personnel s'explique par une hausse du taux de sortie : sa progression est continue depuis l'été 2000 ce qui l'amène à la valeur record de 10,3 % au premier trimestre 2001. À l'inverse, le taux d'entrée diminue légèrement tout en restant au niveau élevé de 11,0 % (graphique 1) (2).

La mobilité des salariés hors intérim est toujours plus importante dans les petits établissements (graphique 2) : début 2001, le taux de rotation vaut 11,1 % contre 10,5 % dans les grands (graphique 3). Cependant, depuis un an,

(1) - Le taux de rotation est la demi-somme du taux d'entrée et du taux de sortie. Pour un trimestre donné, le taux d'entrée (respectivement de sortie) est le rapport du nombre total des entrées (respectivement des sorties) dans le trimestre à l'effectif de début de trimestre.

(2) - Au premier trimestre 2001, le rythme des créations d'emplois sur l'ensemble des établissements du secteur concurrentiel reste dynamique avec +0,8 % par rapport au dernier trimestre 2000. (Voir Cancé R., Jourdain C., (2001), « Évolution de l'emploi salarié au premier trimestre 2001 », Premières Informations, juin, n° 25.3, MES-DARES).

l'écart se réduit puisqu'il n'a pas évolué dans les petites structures alors qu'il s'est intensifié dans les grandes.

Dans l'industrie et la construction, les taux de rotation (respectivement 6,2 % et 6,4 %) diminuent légèrement par rapport au trimestre précédent mais restent plus élevés qu'au cours de l'année 2000. Dans le

tertiaire, les mouvements progressent encore et sont deux fois plus intenses que dans les deux premiers secteurs (13,5 %).

Les effets bénéfiques de la croissance économique sur la progression des embauches sous contrat à durée indéterminée (CDI) commencent à s'atténuer. En effet, début 2001, la part des CDI dans les embauches sous CDI ou CDD (3) diminue légèrement dans l'industrie et le tertiaire mais elle demeure, toutefois, à un niveau élevé par rapport à celui du milieu de l'année 2000. Le tertiaire, secteur où la main-d'œuvre est

(3) - Cette part est définie comme le rapport entre les entrées en CDI et la somme des entrées en CDI ou CDD, sans prendre en compte les entrées liées à des transferts entre établissements d'une même entreprise.

Tableau 1

Mouvements d'entrée selon la nature du contrat et mouvements de sortie selon les principaux motifs dans les établissements de 10 salariés ou plus

Ralentiement des embauches sous contrat à durée indéterminée, surtout dans les petits établissements

Taux pour 100 salariés présents au début du trimestre - Données CVS

	Établissements de 10 à 49 salariés				Établissements de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements			
	2000			2001	2000			2001	2000			2001
	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1
Taux d'entrée	11,4	11,5	11,7	11,6	10,1	10,3	10,9	10,7	10,6	10,8	11,2	11,0
Industrie	7,8	7,8	8,0	7,6	5,7	6,0	6,3	6,1	6,2	6,4	6,8	6,4
Construction	7,0	7,0	7,7	7,6	5,9	5,4	6,7	6,1	6,6	6,4	7,4	6,9
Tertiaire	13,3	13,6	13,7	13,6	13,5	13,7	14,4	14,3	13,4	13,7	14,1	14,0
Parts des contrats à durée déterminée dans les entrées												
Ensemble	57,3	57,4	55,9	55,2	65,6	64,9	64,1	63,6	62,2	62,1	61,1	60,3
Industrie	57,8	57,8	57,0	53,5	61,5	61,6	58,7	58,0	60,4	60,2	58,2	57,0
Construction	49,4	56,0	49,4	46,6	34,2	35,7	33,0	34,6	44,0	49,1	43,5	41,6
Tertiaire	57,9	57,6	56,3	56,0	67,8	66,8	66,7	66,0	63,7	63,4	62,7	62,0
Parts des contrats à durée indéterminée dans les entrées												
Ensemble	34,2	35,3	35,1	34,0	27,0	28,6	28,1	27,3	29,9	31,1	31,0	29,7
Industrie	35,1	36,3	35,9	37,1	30,1	30,2	31,2	30,5	31,7	32,0	32,7	32,2
Construction	43,4	43,8	42,2	42,1	55,4	62,2	52,9	52,2	47,8	49,2	46,4	45,8
Tertiaire	33,2	34,2	34,5	32,7	25,1	27,2	26,3	25,8	28,4	29,9	29,6	28,4
Taux de sortie	10,7	10,5	10,3	10,5	9,6	9,5	9,7	10,2	10,0	9,9	10,0	10,3
Industrie	7,3	6,9	7,0	7,3	5,4	5,4	5,4	5,7	5,9	5,8	5,8	6,0
Construction	6,3	6,2	5,9	6,3	5,2	5,2	5,3	5,4	5,9	5,8	5,6	5,9
Tertiaire	12,5	12,5	12,2	12,2	12,8	12,7	13,2	13,5	12,7	12,6	12,8	13,0
Parts des fins de contrat à durée déterminée dans les sorties												
Ensemble	44,4	44,1	42,3	42,9	54,3	54,6	53,8	54,3	50,4	50,7	49,4	50,1
Industrie	37,7	39,7	36,4	34,8	44,9	47,1	42,7	42,6	42,6	45,1	40,7	40,6
Construction	28,2	31,5	25,7	27,2	20,1	18,2	17,7	20,8	25,4	26,4	22,8	24,3
Tertiaire	46,5	46,1	44,9	45,6	57,8	58,1	58,2	57,9	53,4	53,5	53,0	53,2
Parts des démissions dans les sorties												
Ensemble	29,6	31,1	33,3	32,0	19,5	20,3	21,0	20,5	23,5	24,4	25,8	24,5
Industrie	31,1	33,6	36,9	34,6	18,4	19,5	21,5	20,6	22,6	23,2	26,4	24,2
Construction	44,0	45,4	50,9	47,3	35,2	35,1	40,1	37,6	40,9	41,5	47,4	43,2
Tertiaire	28,1	29,6	31,0	30,4	19,3	20,1	20,3	20,1	22,8	23,8	24,6	23,7
Parts des licenciements économiques dans les sorties												
Ensemble	2,0	2,0	1,8	1,7	1,6	1,5	1,4	1,0	1,7	1,7	1,6	1,3
Industrie	4,0	4,2	3,8	3,7	4,3	4,0	4,3	2,7	4,2	4,1	4,1	3,0
Construction	1,6	1,4	1,2	1,5	2,3	1,9	1,6	1,2	1,9	1,6	1,3	1,4
Tertiaire	1,6	1,6	1,4	1,4	0,7	0,7	0,6	0,6	1,1	1,1	1,0	0,8
Parts des autres licenciements dans les sorties												
Ensemble	5,1	5,2	5,0	5,1	4,7	4,7	4,7	4,6	4,8	4,9	4,8	4,7
Industrie	7,0	7,1	7,0	6,9	6,5	6,2	6,3	5,9	6,6	6,5	6,5	6,2
Construction	7,4	7,3	7,5	7,3	10,9	11,8	11,0	11,5	8,6	9,0	8,8	8,9
Tertiaire	4,5	4,7	4,4	4,5	4,0	4,1	4,1	4,0	4,2	4,3	4,2	4,2
Taux de rotation	11,0	11,0	11,0	11,1	9,8	9,9	10,3	10,5	10,3	10,3	10,6	10,7
Industrie	7,5	7,4	7,5	7,4	5,6	5,7	5,8	5,9	6,0	6,1	6,3	6,2
Construction	6,7	6,6	6,8	6,9	5,6	5,3	6,0	5,7	6,2	6,1	6,5	6,4
Tertiaire	12,9	13,0	12,9	12,9	13,2	13,2	13,8	13,9	13,1	13,1	13,4	13,5

Note : les transferts entre établissements, les départs à la retraite et les fins de période d'essai complètent ces parts.
60% des embauches sont réalisées par les établissements de 50 salariés ou plus.

Source : MES-DARES, DMMO/EMMO.

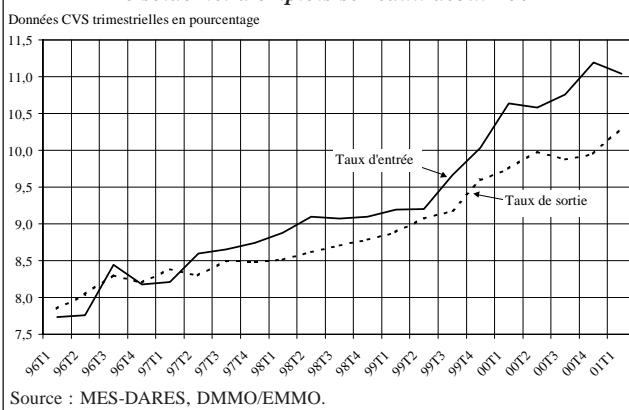
la plus mobile, continue à faire largement appel aux contrats à durée déterminée, en particulier dans les grands établissements où les contrats courts représentent plus des deux tiers des embauches. Dans la construction, même si le ralentissement commence à apparaître, les CDI sont toujours privilégiés lors des embauches. C'est le seul secteur où les grandes structures recrutent plus sous CDI que les petites.

Après une progression continue en 2000, la part des démissions dans les sorties diminue, en particulier dans les petites structures, ce qui serait le signe d'un ralentissement de l'activité. Mais, dans le même temps, la part des licenciements économiques continue de reculer jusqu'à la valeur de 1,3 % avec une forte baisse dans les établissements de 50 salariés ou plus (4). La part des autres licenciements diminue également dans les grandes structures alors qu'elle reste pratiquement stable dans les petites. Dans l'industrie, le poids des licenciements économiques a fortement diminué (-1,1 point par rapport au trimestre précédent) mais il reste beaucoup plus

(4) - Tomasini M., Le Roux M., (2002) « Diminution des licenciements économiques en 2000 », Premières Synthèses, mars, n° 13.1, MES-DARES.

(5) - Richet-Mastain L., (2001) « Les mouvements de main-d'œuvre au second semestre 2000 », Premières Informations, novembre, n° 46-2, MES-DARES.

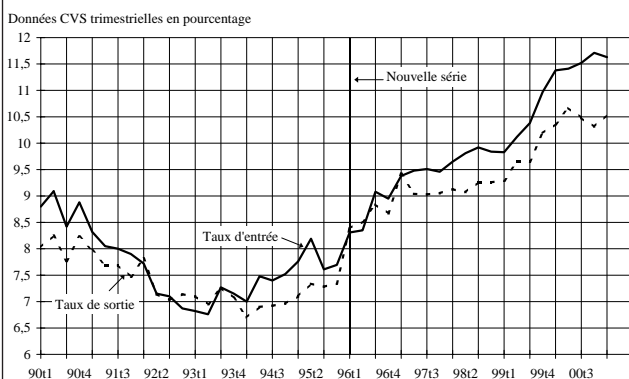
Graphique 1
Mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus
Le solde net d'emplois se réduit début 2001



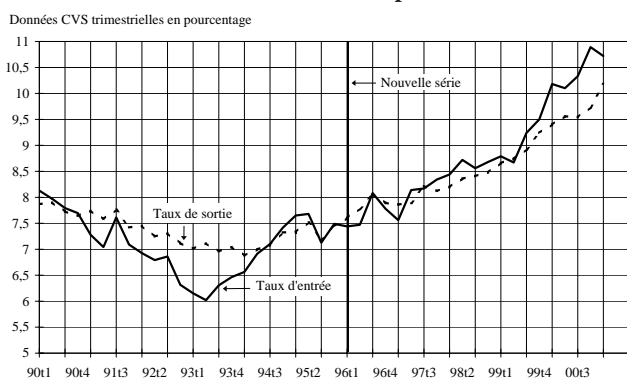
élevé que dans les autres secteurs. La construction fait figure d'exception : après une fin d'année 2000 très dynamique (5) (forte baisse des fins de CDD et hausse sensible des démissions), les indicateurs évoluent en sens inverse mais de façon plus modérée, avec plus de sorties en CDD et moins de démissions.

Lucile RICHET-MASTAIN,
Magda TOMASINI
(DARES).

Graphique 2
Mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 à 49 salariés



Graphique 3
Mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 50 salariés ou plus



Encadré 1

MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus sont issues de deux sources statistiques distinctes :

- la *Déclaration mensuelle des Mouvements de Main-d'Oeuvre (DMMO)* : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent ;

- l'*Enquête sur les Mouvements de Main-d'Oeuvre (EMMO)* : chaque trimestre, la DARES interroge par sondage stratifié selon la zone d'emploi et le secteur, les établissements de 10 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Au total, un peu plus d'un établissement sur cinq est interrogé.

Le champ est celui du secteur concurrentiel industriel et commercial, ce qui représente plus de 80 % du champ couvert par l'UNEDIC. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense Nationale et les établissements de travail temporaire. Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'œuvre.

Le suivi par la DARES des mouvements de main-d'œuvre a fait l'objet d'une refonte. Jusqu'en 1995, les deux sources DMMO et EMMO étaient exploitées séparément. Depuis le premier trimestre 1996, les fichiers issus de ces deux sources peuvent faire l'objet d'une fusion sans double compte, avec un redressement des non-réponses selon des principes communs. La DARES publie, depuis lors, des résultats semestriels fusionnés sur l'ensemble des établissements de 10 salariés ou plus. À partir de 2001, les résultats sont publiés trimestriellement avec un éclairage particulier sur différents thèmes (ce trimestre, les catégories socioprofessionnelles - voir encadré 2).

LES MOUVEMENTS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Au premier trimestre 2001, la part des CDI dans les embauches sous CDI ou CDD a reculé pour toutes les CSP, hormis les ouvriers qualifiés. Dans les établissements de 50 salariés ou plus, le recul concerne toutes les catégories. Les cadres demeurent cependant très majoritairement embauchés en CDI avec deux embauches sur trois. À l'inverse, ce sont les ouvriers non qualifiés qui sont le plus fréquemment embauchés en CDD (huit embauches sur dix).

Hormis pour les cadres où elle est stable, la part des démissions dans les sorties recule pour toutes les CSP, particulièrement les ouvriers qualifiés (-3,6 points) et non qualifiés (-2,8 points). Néanmoins, ce sont les ouvriers qualifiés qui démissionnent le plus (38 % des sorties). Dans les sorties des ouvriers et des cadres, les fins de CDD conservent la même importance tandis que dans celles des professions intermédiaires et des employés, elles progressent respectivement de +3,4 points et +1 point.

La part des licenciements économiques dans les sorties recule sauf pour les cadres où elle augmente très légèrement (+0,2 point). Les autres licenciements occupent une part quasiment constante des sorties de toutes les catégories. Ils constituent un motif de sortie plus important chez les cadres (8,9 % des sorties au premier trimestre 2001).

Tableau 2
Mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus
Structure des entrées et des sorties par PCS
La démission : principal motif de sortie des ouvriers qualifiés

Les données en italique sont des données brutes car aucune saisonnalité particulière n'a été détectée

Données CVS

	Établissements de 10 à 49 salariés				Établissements de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements			
	2000			2001	2000			2001	2000			2001
	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1
Entrées												
Part des contrats à durée déterminée dans les entrées des :												
Cadres	29,9	26,6	24,7	30,7	29,2	26,0	26,6	26,7	29,2	26,5	27,1	27,2
Professions intermédiaires	52,4	51,2	51,8	55,8	53,6	51,8	52,3	52,5	53,0	51,8	52,2	53,5
Employés	60,3	62,3	60,4	56,9	68,6	68,6	66,6	67,7	66,5	67,1	65,1	65,3
Ouvriers qualifiés	47,8	51,5	47,1	44,0	55,1	56,5	54,3	53,4	53,2	55,3	52,4	50,9
Ouvriers non qualifiés	74,0	73,5	71,5	73,8	76,5	77,9	75,1	75,9	76,3	76,9	74,3	75,4
Part des contrats à durée indéterminée dans les entrées des :												
Cadres	46,2	49,1	49,0	46,0	54,2	54,9	59,2	56,0	52,4	53,0	57,1	54,1
Professions intermédiaires	36,9	41,4	36,6	33,9	37,4	38,7	38,8	36,9	37,0	39,7	38,1	36,2
Employés	30,7	30,8	31,3	29,5	26,4	27,8	27,5	25,7	27,5	28,5	28,5	26,6
Ouvriers qualifiés	42,6	41,9	41,3	40,6	39,7	38,8	38,5	37,9	40,4	39,6	39,3	38,6
Ouvriers non qualifiés	20,0	21,0	22,5	19,6	18,8	19,9	20,1	18,8	19,0	20,0	20,7	19,0
Sorties												
Part des fins de contrat à durée déterminée dans les sorties des :												
Cadres	31,8	29,2	27,8	28,3	26,8	25,2	25,3	24,1	27,4	26,3	25,8	25,3
Professions intermédiaires	45,3	42,4	40,8	52,9	45,5	42,9	45,7	46,4	45,5	42,7	44,6	48,0
Employés	50,4	48,7	47,4	46,6	59,3	59,7	56,9	58,1	57,1	57,0	54,6	55,7
Ouvriers qualifiés	34,0	32,9	29,5	28,1	36,2	37,6	34,8	34,6	35,5	36,4	33,4	33,2
Ouvriers non qualifiés	54,1	53,3	50,7	53,3	61,5	63,6	60,1	59,3	60,1	61,6	58,2	58,1
Part des démissions dans les sorties des :												
Cadres	24,7	30,7	31,5	25,4	29,8	31,4	33,4	33,8	29,2	30,7	32,4	32,6
Professions intermédiaires	27,0	33,0	29,7	25,6	26,5	28,0	27,7	27,0	26,7	29,4	28,4	26,3
Employés	26,3	28,8	30,0	28,8	21,5	22,2	23,1	23,3	22,7	23,8	24,7	24,5
Ouvriers qualifiés	40,3	43,6	48,4	44,4	34,8	37,2	38,7	36,2	36,0	39,0	41,6	38,0
Ouvriers non qualifiés	25,6	28,8	30,8	28,3	20,4	19,2	23,8	21,8	21,4	21,0	25,7	22,8
Part des licenciements économiques dans les sorties des :												
Cadres	3,0	3,3	3,6	4,7	3,1	3,5	3,1	3,1	3,0	3,5	3,2	3,4
Professions intermédiaires	2,6	2,7	2,1	1,6	2,3	2,2	2,0	1,7	2,4	2,5	2,0	1,7
Employés	1,8	1,7	1,8	1,2	0,9	1,0	0,8	0,8	1,2	1,2	1,1	0,9
Ouvriers qualifiés	2,4	2,5	2,0	2,1	2,6	2,9	2,5	2,4	2,6	2,8	2,3	2,3
Ouvriers non qualifiés	2,4	1,4	1,6	1,2	1,2	1,4	1,2	1,1	1,4	1,4	1,3	1,1
Part des autres licenciements dans les sorties des :												
Cadres	7,8	6,7	8,1	10,3	9,3	8,6	8,8	8,5	8,7	8,4	8,7	8,9
Professions intermédiaires	5,4	6,7	5,9	5,3	5,7	5,7	5,3	5,1	5,6	6,0	5,4	5,2
Employés	3,9	3,9	3,9	4,0	3,3	3,4	3,3	3,3	3,4	3,5	3,4	3,5
Ouvriers qualifiés	5,7	6,8	6,7	5,6	7,1	6,8	6,8	7,1	6,7	6,8	6,8	6,8
Ouvriers non qualifiés	3,9	4,5	3,8	3,5	4,0	4,1	4,3	4,2	4,0	4,2	4,2	4,0

Note : les transferts entre établissements, les départs à la retraite et les fins de période d'essai complètent ces parts.

Source : MES-DARES, DMMO/EMMO.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie : 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Responsable éditorial : Philippe Christmann. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Reprographie : DARES.

Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - http://www.ladocfrancaise.gouv.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 110 €, CEE (TTC) 116 €, hors CEE (TTC) 118 €. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.